

<https://www.parool.nl/cs-b3f954f1/>

Traduit avec DeepL Traduction (version gratuite)

Les confiscations de fatbikes augmentent : « Il est essentiel que le gouvernement soutienne la police ».

Les contrôles de police sur les « fatbikes » modifiés portent leurs fruits. Au moins 10 500 fatbikes ont déjà été saisies l'année dernière, selon le ministère public. Elles se trouvent actuellement dans l'une des dix fourrières de la police. Le nombre d'amendes infligées aux conducteurs de fatbikes a doublé.

[par David Bremmer](#) 30 janvier 2025, 07:41



Toute personne conduisant un fatbike ou un e-bike illégal s'expose à une amende de 310 euros. *Image Venema Media / AP*

Pour lutter contre les nuisances des fatbikes, la police a acheté près de 250 bancs à roulettes d'ici fin 2023. Coût : 17 000 euros chacun. Depuis leur mise en service au milieu de l'année dernière, le nombre de contrôles a fortement augmenté. L'AD a recensé des dizaines d'actions au cours desquelles des milliers de propriétaires de fatbikes ont été contrôlés, notamment à Amsterdam, Eindhoven, Rotterdam, La Haye et Utrecht. Des villes plus petites comme Apeldoorn, Delft, Ede, Goes, Leiden, Haarlem et Veenendaal ont suivi le mouvement.

Toute personne conduisant un fatbike ou un e-bike illégal s'expose à une amende de 310 euros. C'est le cas, par exemple, si le vélo est équipé d'un accélérateur ou s'il peut rouler à plus de 25 km/h. Il est également interdit d'utiliser un moteur d'une puissance supérieure à 250 watts. Un moteur d'une puissance supérieure à 250 watts est également interdit. En cas de récidive, la police confisque le vélo.

La direction de la police signale que le nombre d'amendes pour les vélos électriques, dont fait partie le fatbike, a fortement augmenté. « *Le nombre national de procès-verbaux a doublé au cours des trois dernières années* », a déclaré la porte-parole Luna van Heerwaarden-Smidt. « *L'année dernière, ce nombre s'élevait à plusieurs milliers* ».

Une flotte nombreuse

La police ne peut pas fournir de chiffres précis, car les fatbikes entrent dans la vaste catégorie des « vélos électriques ». « *Vérifier tous les rapports de police sur les fatbikes demande beaucoup de travail* », explique M. Van Heerwaarden. « *Mais l'hypothèse selon laquelle la majorité des rapports officiels concernent des fatbikes est correcte* ».

Le ministère public comptabilise le nombre de fatbikes confisqués. « *Actuellement, 10 500 fatbikes ont été confisqués* », déclare le porte-

parole Jeroen Toet. Il s'agit des engins confisqués par la police et d'autres services tels que le FIOD l'année dernière.

Fatbikes chinois non homologués

Par ailleurs, l'Inspection de l'environnement et des transports (ILT) a confisqué l'été dernier 16 500 « fatbikes » chinois non homologués, principalement dans le port de Rotterdam. Les fatbikes confisqués se trouvent dans l'un des dix centres de saisie. Chaque unité de police régionale dispose d'un tel lieu.

Selon la police, les 247 bancs à rouleaux suffisent pour l'instant. « *Mais s'il en faut davantage, les unités peuvent en faire la demande* », explique Mme Van Heerwaarden-Smidt. Cela pourrait s'avérer nécessaire, par exemple, si les gens recommencent à faire du vélo au printemps.



Pour lutter contre les nuisances des gros vélos, la police a acheté près de 250 banques de roulettes. *Image de Marcel Antonisse / AP*

La police travaille bien, mais il faut en faire plus

Veilig Verkeer Nederland (VVN) salue les efforts de la police. « *La police accorde beaucoup d'attention au problème des fatbikes et fait de son mieux pour retirer les vélos dangereux de la circulation* », déclare Willemijn Pomper. « *Nous assistons à de nombreux contrôles, en particulier dans les grandes villes, où les nuisances sont les plus importantes. Cependant, il y a trop de fatbikes pour les contrôler tous* », dit VVN. « *Il y a beaucoup de fatbikes importés qui circulent*

et dont la limite de vitesse peut facilement être supprimée. Une nouvelle législation est nécessaire pour trouver une véritable solution. Il est essentiel que le gouvernement soutienne la police », ajoute-t-il.

Il n'est pas certain que cela se produise à court terme. Alors que la Chambre basse réclame l'obligation du port du casque et un âge minimum de 14 ans, le ministre Barry Madlener (circulation) estime que de nouvelles règles ne sont possibles que si elles s'appliquent à tous les vélos électriques. Il se réfère à un rapport récent de la société de conseil DTV. Ce rapport conclut que les « fatbikes » ne sont pas nécessairement dangereux. Le problème réside principalement dans le comportement de conduite des propriétaires.

VVN n'est pas d'accord. « *Nous devons voir ce qui est possible, mais nous pensons qu'une limite minimale de 16 ans est nécessaire* », déclare Mme Pomper. Elle doute que les fatbikes soient sûrs. « *Dans la rue, on constate que les cyclistes ne pédalent souvent pas. Et c'est précisément parce que les fatbikes sont plus larges et plus stables que les gens les conduisent plus violemment et plus dangereusement* ».